



*Sessions des comités de qualification*  
*Calendrier 2018*

**1<sup>ère</sup> session : FEVRIER**

**Votre dossier devra nous parvenir avant le 01/12/2017** pour être inscrit à la session de comités de qualification de FEVRIER 2018.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-mars 2018.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** ([www.opqibi.fr](http://www.opqibi.fr)) à compter du 25/03/2018.

**2<sup>ème</sup> session : AVRIL**

**Votre dossier devra nous parvenir avant le 01/02/2018** pour être inscrit à la session de comités de qualification d'AVRIL 2018.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-mai 2018.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** ([www.opqibi.fr](http://www.opqibi.fr)) à compter du 25/05/2018.

**3<sup>ème</sup> session : JUIN**

**Votre dossier devra nous parvenir avant le 01/04/2018** pour être inscrit à la session de comités de qualification de JUIN 2018.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-juillet 2018.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** ([www.opqibi.fr](http://www.opqibi.fr)) à compter du 25/07/2018.

**4<sup>ème</sup> session : OCTOBRE**

**Votre dossier devra nous parvenir avant le 10/07/2018** pour être inscrit à la session de comités de qualification d'OCTOBRE 2018.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-novembre 2018.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** ([www.opqibi.fr](http://www.opqibi.fr)) à compter du 25/11/2018.

**5<sup>ème</sup> session : DECEMBRE**

**Votre dossier devra nous parvenir avant le 10/09/2018** pour être inscrit à la session de comités de qualification de DECEMBRE 2018.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-janvier 2019.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** ([www.opqibi.fr](http://www.opqibi.fr)) à compter du 25/01/2019.